

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 novembre 2009

OBJET
de la Délibération

**CONVENTION DE
PARTENARIAT
DEXIA CREDIT
LOCAL**

Date de convocation du Conseil Municipal

29 octobre 2009

Date d'affichage : 29 octobre 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Monsieur BONHOURE

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER
Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, MM. BONHOURE, DERRIEN, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absentes ayant donné pouvoir

Mme LE PAVEC à Mme BURLOT
Mme ROUILLARD à M. PERESSE

Absente

Melle ORINEL

CONVENTION DE PARTENARIAT

DEXIA CREDIT LOCAL

Rapport de Daniel LE COUVIOUR

Dexia Crédit Local s'engage à mettre son expertise à disposition de la ville de Pontivy afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de ses projets. A ce titre, la ville de Pontivy bénéficiera d'une analyse financière et d'un suivi dans la gestion active de la dette contractée auprès de Dexia Crédit Local.

La signature de cette convention matérialise la volonté explicite de chacune des parties à s'inscrire dans une véritable relation de partenariat à long terme.

La présente convention est constitutive d'un partenariat mais ne constitue ni un engagement de mise à disposition des fonds, ni une obligation à utiliser des crédits existants ou futurs.

Nous vous proposons :

- D'autoriser le Maire à signer la convention dont le projet est joint à la présente.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 5 novembre 2009

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**



ENGAGEMENT DE PARTENARIAT

Ville de Pontivy

Convention n° DRBT/41776/2009

Entre :

La ville de Pontivy, représentée par son représentant légal ou par toute autre personne dûment habilitée à cet effet,

ci-après dénommé « La ville de Pontivy »

et

Dexia Crédit Local, société anonyme au capital de 500 513 102 euros immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 351 804 042, ayant son siège social 1, Passerelle des Reflets, Tour Dexia Crédit Local La Défense 2, 92913 La Défense Cedex – France, représenté par Wilfrid Kopmels en sa qualité de Directeur Régional

ci-après dénommé « Dexia Crédit Local »

PREAMBULE

Dexia Crédit local s'engage à mettre son expertise à disposition de la ville de Pontivy afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de ses projets. A ce titre, la ville de Pontivy bénéficiera d'une analyse financière et d'un suivi dans la gestion active de la dette contractée auprès de Dexia Crédit Local.

La signature de cette convention matérialise la volonté explicite de chacune des parties à s'inscrire dans une véritable relation de partenariat à long terme.

La présente convention est constitutive d'un partenariat mais ne constitue ni un engagement de mise à disposition des fonds, ni une obligation à utiliser des crédits existants ou futurs.

Titre I - ANALYSE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

Article 1 : Les objectifs définis

Dexia Crédit Local s'engage à réaliser au bénéfice de la ville de Pontivy des analyses financières qui feront le point sur sa situation budgétaire et financière et l'aideront à mesurer la sensibilité de ses marges de manœuvre aux évolutions des principaux postes budgétaires et à appréhender ainsi sa capacité d'investissement future.

Article 2 : Les moyens et outils mis en place

L'analyse financière **rétrospective** s'attachera à apprécier sur les dernières années les grands équilibres financiers de la ville de Pontivy et à relever ses caractéristiques en matière de fiscalité, de politique d'investissement et d'endettement.

En complément de cette analyse financière individuelle et spécifique, Dexia Crédit Local mettra à la disposition de la ville de Pontivy un arrière plan macro économique et institutionnel constitué de notes de conjoncture et de publications relatives aux finances locales.

Article 3 : Les modalités

Dexia Crédit Local présentera, au choix de la ville de Pontivy, aussi bien devant une assemblée élargie que lors de rendez-vous sur place, ces différentes analyses financières.

Les dates prévisionnelles et les noms des interlocuteurs pour ces rendez-vous sont précisés dans le plan d'action qui fait partie intégrante de la présente Convention.

Titre II - GESTION ACTIVE DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

Article 1 : Les objectifs définis

La gestion active de la dette est née à la fin des années 90 et a engendré de fortes économies de frais financiers via deux modalités :

- l'abaissement et l'optimisation du montant des intérêts à régler,
- l'affectation d'excédents de trésorerie à des remboursements de dettes temporaires.

Dexia Crédit Local s'engage à proposer au bénéfice de la ville de Pontivy une analyse budgétaire, des études financières et des stratégies dans le cadre de la gestion active de la dette, dans le respect de la future charte de bonne conduite établie conjointement par les Ministères de l'Economie et des Finances et de l'Intérieur, qui seront :

- **adaptées** à la surface financière et à la capacité de suivi de la ville de Pontivy qui se sera inscrit dans une démarche d'optimisation et/ou de sécurisation et/ou de diversification de ses frais financiers. A ce titre, toutes les stratégies présentées seront dotées d'un historique, de références macro-économiques et d'un test de sensibilité,
- **évaluées** via la fourniture et la présentation annuelle de bilans circonstanciés retraçant et mesurant l'impact des stratégies financières et des arbitrages qui auront été effectués.

En cas d'excédent de trésorerie, Dexia Crédit Local pourra proposer de la ville de Pontivy des remboursements temporaires sur des lignes de prêts.

Par ailleurs Dexia Crédit Local prendra toutes dispositions auprès de sa filiale Dexia CLF Banque afin que cette dernière propose directement à votre collectivité des placements spécifiquement conçus pour les collectivités locales.

Le suivi de la dette contractée auprès de Dexia Crédit Local porte sur 100% de l'encours total de la dette de la ville de Pontivy à la date de signature des présentes.

Article 2 : Les moyens mis en place

L'analyse budgétaire de la dette s'attachera à mettre en évidence les principaux ratios de la ville de Pontivy, notamment la dette / l'épargne, les intérêts de la dette / dépenses de fonctionnement, la marge d'autofinancement courant, le taux d'endettement, l'indicateur de vieillissement de la dette et la capacité de désendettement.

Le rapport de l'encours Dexia Crédit Local présentera la photographie de la dette de la ville de Pontivy, contractée auprès de Dexia Crédit Local (répartition par taux et index, extinction, de la dette, présentation des échéances par année).

En complément de cette analyse budgétaire et des études de dette individuelle et spécifique, Dexia Crédit Local mettra à la disposition de la ville de Pontivy un arrière plan macro économique et financier constitué de notes de conjoncture financières.

Article 3 : Les modalités

Dexia Crédit Local présentera, au choix de la ville de Pontivy, aussi bien devant une assemblée élargie que lors de rendez-vous sur place, ces études financières.

Les dates prévisionnelles et les interlocuteurs pour ces rendez-vous sont précisés dans le plan d'action qui fait partie intégrante de la présente Convention.

Titre III- SUIVI

Les rendez-vous convenus entre Dexia Crédit Local et de la ville de Pontivy permettront de mesurer l'état d'avancement des objectifs fixés. Ils donneront lieu à la rédaction d'un compte-rendu présentant la synthèse des actions, qui sera transmis par Dexia Crédit Local à l'exécutif.

Titre IV- MISE EN PLACE ET BILAN

La convention prend effet à compter de sa date de signature et est d'une durée d'un an sous réserve du Titre V.

Une réunion de bilan aura lieu au plus tard à la fin du mois de janvier 2010, en présence de l'exécutif ou de son délégataire et des interlocuteurs désignés d'un commun accord entre la ville de Pontivy et Dexia Crédit Local. A cette occasion seront réalisées une synthèse des actions menées et une évaluation des résultats par rapport aux objectifs fixés par la ville de Pontivy. Une enquête de satisfaction sera réalisée.

La ville de Pontivy et Dexia Crédit Local décideront à cette occasion de l'opportunité de signature d'une nouvelle convention avec la définition de nouveaux objectifs à atteindre déclinés par la ville de Pontivy.

Titre V- DISPOSITIONS GENERALES

La convention peut être résiliée par l'une des parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis d'un mois. Les études et analyses prévues et initiées au titre de la présente convention antérieurement à la résiliation prendront fin à la date de résiliation.

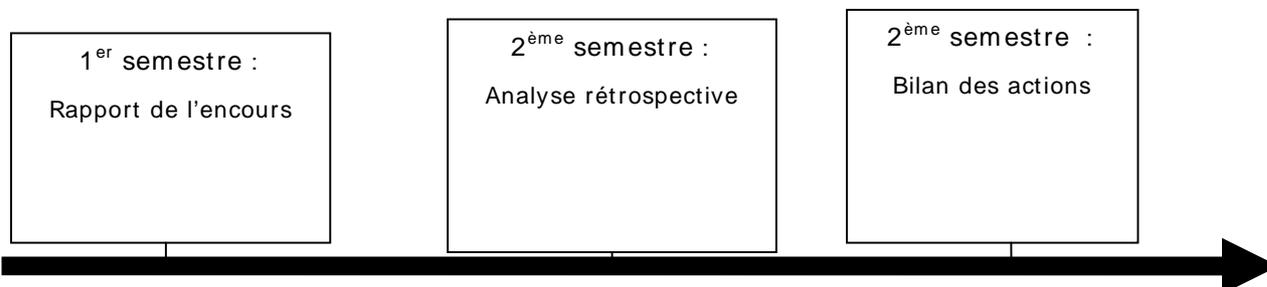
La ville de Pontivy demeure seul décideur des actions à mener. En conséquence la responsabilité de Dexia Crédit Local ne saurait être recherchée de quelque manière que ce soit au titre de la présente Convention et notamment quant au choix du mode de financement ou du mode de sa gestion de dette.

La ville de Pontivy fournit à Dexia Crédit Local les éléments que les deux parties jugent d'un commun accord nécessaires à l'élaboration des actions (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Compte Administratif, Débat d'Orientation Budgétaire, Etats fiscaux, données sur les satellites, ...).

La ville de Pontivy s'engage à ne pas diffuser les documents à caractère confidentiel qui lui seront remis par Dexia Crédit Local. Et Dexia Crédit Local de même s'engage à ne pas diffuser les documents à caractère confidentiel qui lui seront remis par la ville de Pontivy.

Titre VI - SYNTHESE DU PLANNING

Le calendrier prévisionnel des rendez-vous, déterminé d'un commun accord entre la ville de Pontivy et Dexia Crédit Local est ainsi le suivant :



SIGNATURES

Fait en 2 exemplaires originaux

Pour :
A, le .../ .../
Nom et qualité du signataire :
Cachet et signature

Pour Dexia Crédit Local :
A, le .../ .../
Nom et. qualité du signataire :
Signature :

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que les informations nominatives contenues dans la Convention font l'objet d'un traitement informatisé déclaré à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Pour les informations qui vous concernent, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification auprès de Dexia Crédit Local.

Merci de parapher cette page

6/7

PLAN D'ACTION DE LA CONVENTION

Les études et analyses convenues ensemble seront présentées en présence des interlocuteurs désignés d'un commun accord et aux dates prévisionnelles ci-après :

Analyse financière et budgétaire	Date prévisionnelle	Interlocuteurs	Interlocuteur Dexia Crédit Local
Etude financière rétrospective			

Gestion de la dette	Date prévisionnelle	Interlocuteurs	Interlocuteur Dexia Crédit Local
Rapport de l'encours			

Bilan de la convention	Date prévisionnelle	Interlocuteurs	Interlocuteur Dexia Crédit Local